

**DELIBERATION DE LA COMMISSION RECHERCHE  
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS**

Délibération n° 2023-092 CR du 5 décembre 2023

---

**[Délibération] Nomination de la direction de l'École Doctorale « Humanités et Langues » (H&L)**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'Éducation

Vu les statuts de l'université d'Orléans

Vu la délibération de la Commission Recherche plénière du 05/12/2023

**Exposé de l'avis :**

À la suite de la proposition approuvée par le conseil de l'École Doctorale H&L du 10 novembre 2023, la Commission Recherche approuve à l'unanimité la nomination de **M. Gaël RIDEAU** (Professeur des universités – Université d'Orléans) à la direction et de **Mme Fabienne TOUPIN** (Professeur des universités – Université de Tours) à la direction-adjointe de l'École Doctorale H&L du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028.

La direction sera composée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de :

**Direction :** M. Gaël RIDEAU

**Direction adjointe :** Mme Fabienne TOUPIN

<b>Effectif Statutaire :</b>	40
<b>Membres en exercice :</b>	39

<b>Quorum :</b>	20
Membres présents :	18
Membres représentés :	7
<b>Total :</b>	25

Décompte des votes :

<b>Absentions :</b>	0
<b>Votants :</b>	25
<b>Blancs ou nuls :</b>	0

<b>Suffrages exprimés :</b>	25
<b>Pour :</b>	25
<b>Contre :</b>	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 23/08/2024

**La Présidente du Conseil Académique**

**Caroline ANDREAZZA**

**DELAI DE RECOURS :** En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.